
Adresse à la barre des députés de la commune du Bon-Air
déposant leurs dons et remerciant la Montagne, lors de la
séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse à la barre des députés de la commune du Bon-Air déposant leurs dons et remerciant la Montagne, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 66;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39125_t1_0066_0000_9;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

pension viagère de cent huit livres sur l'état annexé au décret susdaté, et offre aux pères et mères des généreux défenseurs de la patrie, les arrérages de cette pension échus depuis le 1^{er} janvier 1791 jusqu'à ce jour.

« La citoyenne Girardot n'a d'autre brevet de sa pension que le décret qu'elle vient de relater et elle va déposer sur votre bureau ses deux quittances pour les arrérages de 1791 et 1792, auxquelles sont annexés les certificats de prestation de serment, de civisme, résidence et non-émigration.

« Quant au citoyen Girardot, que le poids de son âge et de ses infirmités privent du plaisir de contempler en cette enceinte la majesté de la représentation nationale, il vous présente 24,000 livres en numéraire, et demande la faveur de les échanger contre des assignats empreints du sceau sacré de la liberté.

« Ce n'est point de l'or ni de l'argent qu'il faut à des républicains : il ne leur faut que du fer pour défendre leurs droits et faire respecter leur volonté. Convertissons l'or en fer : que la France soit hérissée de fer. Sous le poids de ce métal précieux, écrasons les tyrans, les aristocrates, les modérés, les indifférents, tous les ennemis de l'égalité et de la fraternité, et jusqu'à leur anéantissement ne cessons de frapper l'air de nos cris répétés, refrain chéri des Français :

« Vive la République ! vive la Montagne ! vivent les sans-culottes ! »

« Ce quartidi, 4^e de frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« M. A. BESANÇON ; A.-A. GIRARDOT. »

La commune de Fleuri-la-Forêt (Fleury-la-Forêt), district des Andelys, dépose sur le bureau de la Convention, et donne à la patrie 1,482 livres en numéraire et 8 liv. 8 onces 7 gros d'argenterie servant ci-devant au culte catholique; elle demande des subsistances.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité ministériel des subsistances (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

La commune de Fleury a déposé l'argenterie et les ornements de son église; elle a de plus déposé 1,422 livres en numéraire, provenant du revenu de la ci-devant fabrique.

La commune de la Montagne-du-Bon-Air dépose sur l'autel de la patrie des effets d'argenterie, provenant des églises; elle donne également à la patrie des chemises, des habits, des

souliers. Elle invite les représentants du peuple à ne pas quitter leur poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'offrande de la commune du Bon-Air (2).

« Représentants du peuple,

« La raison vient de reprendre la place que la superstition n'aurait jamais dû lui ravir. Le mal que la jonglerie de ses ministres pervers a causé est incalculable sans doute; mais la liberté, cette déesse bienfaisante, saura guérir les plaies que la mitre et l'étole ont faites aux humains.

« Le flambeau de la raison vient enfin de leur dessiller les yeux. C'est à toi, Montagne sacrée, que nous devons la lumière, et certes le citoyen français ne s'en servira que pour affermir la République naissante.

« La commune de la Montagne-du-Bon-Air, par mon organe, proteste au milieu de cet aréopage, qu'elle poursuivra jusqu'à la mort celui-là qui voudra élever autel contre autel.

Et la Montagne du Bon-Air,
En abjurant ses hérésies,
N'a pas redouté de l'enfer
Et la puissance et les furies.

Nous déposons donc au milieu de vous, représentants du peuple, ces trésors que la cupidité sacerdotale avait entassés sans nécessité et sans utilité, convaincus que l'emploi que vous en ferez servira à rendre le peuple heureux et non à le tromper.

« La commune du Bon-Air dépose en même temps des chemises, des souliers, des bas et des guêtres dont les bons patriotes ont fait don pour nos braves volontaires.

« LARCHÉ; BAUDIN. »

La Société de Rugles, district de Verneuil, département de l'Eure, présente à la Convention nationale 110 marcs d'argent provenant des temples catholiques.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit l'adresse des députés de la Société populaire de Rugles (4).

La Société populaire et républicaine de Rugles, chef-lieu de canton, district de Verneuil, département de l'Eure, à la Convention nationale.

« Citoyens législateurs,

« La Société populaire et républicaine de la commune de Rugles nous députe vers vous pour vous présenter en son nom dix marcs d'argenterie qui seront bientôt suivis d'une portion plus considérable.

La Société a, en outre, arrêté de faire con-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 142.

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 4^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (dimanche 24 novembre 1793).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 142.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 805.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 143.

(4) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 805.